

Financement de la stratégie de croissance

Lors de sa présentation du projet stratégique vision 2030, Nicolas NAMIAS a largement insisté sur la nécessité pour le Groupe de se développer sur nos territoires mais aussi et surtout de se diversifier en Europe et à l'international.

La diversification de nos activités en Europe nous permettrait de consolider notre modèle trop exposé aujourd'hui aux aléas de taux.

Il est proposé aujourd'hui une augmentation de capital de 4 milliards d'euros visant d'une part à racheter la SGEF, filiale de la Société Générale spécialisée en Leasing d'équipement et matériel pour un montant de 1,3 Md€. 2,7 Md€ seraient une enveloppe de capitaux non affectés dédiés à une prise de participation dans une banque européenne et investir dans le Seed money au sein du métier Asset Management.

Si nous, représentants des salariés, pouvons être favorables à la diversification de nos activités sur les marchés européens, nous sommes néanmoins réservés sur la méthode et les modalités de ce projet.

Nous estimons qu'au vu des montants en jeu le dossier présenté est pour le moins succincts. Le CSE a adressé plus d'une centaine de questions afin d'être éclairé sur ce projet.

Pour pouvoir financer cette augmentation de capital, les caisses vont pouvoir bénéficier d'un accroissement de leur enveloppe de refinancement. Ce mécanisme n'est ni abordé ni présenté dans le dossier. Pour la CELDA cela représentera un coût annuel de 1.9 M€ net d'impôt.

Cette augmentation de capital représente pour la CELDA un montant de 64 M€, soit 73 % du résultat net de ces 3 dernières années.

Nous estimons aussi que BPCE affiche un optimisme excessif quand il communique sur un ROE entre 8 et 10 %.

Enfin cette opération vise à accorder un droit de tirage en fonction d'opportunités qui se présenteraient mais sur lesquelles les gouvernances des Caisses d'Epargne et des Banques Populaire ne seraient plus consultées, au prétexte d'une réactivité nécessaire pour réaliser ces opérations.

Seul le Conseil de surveillance de BPCE pourra autoriser les opérations d'investissement futures.

Il nous importe que l'ensemble des organes au sein du groupe (COS, CSE, Directoires...), puissent être consultés en responsabilité et jouer ainsi pleinement leur rôle de conseil, d'arbitre, de surveillance voir de censeur.

De plus, les investissements précédents nous incitent à la plus grande vigilance, car BPCE n'a pas su démontrer jusqu'à présent sa capacité à choisir des opérations de croissance externes rentables.

Enfin, cet engagement financier entrainera des conséquences directes sur l'exigence de résultats financiers et donc avec des répercussions sur les conditions de travail des salariés qui sont déjà dégradées.